

Commission des affaires étrangères

- Secrétariat -

■ Caractéristiques

- Branche de l'administration du Bundestag (Autorité fédérale suprême)
- Unité de service suprême pour la commission des affaires étrangères
- Neuf collaborateurs
 - Trois juristes
 - Personnel administratif

■ Compétences

- Expertise en politique étrangère et européenne
- Expertise en droit international et européen
- Au titre de cette expertise, analyse des foyers de conflits internationaux
- Connaissance des processus de formation des opinions et de prise des décisions en République fédérale d'Allemagne
- Mise en réseau avec des acteurs et institutions de la politique extérieure, en Allemagne et à l'étranger
- Expertise en langues étrangères
- Gestion des processus politiques et administratifs

■ Missions

- Gestion des activités de la commission, notamment
- Préparation, accompagnement et suivi des réunions de la commission et des sous-commissions ;
- Préparation, accompagnement et suivi des visites reçues ;
- Préparation, accompagnement et suivi des visites effectuées à l'étranger ;
 - au niveau
 - du contenu
 - de l'organisation
 - du protocole
 - linguistique